

SÉANCE DU 29 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 29 mai 2024 à 18h30, à la salle Ani

cet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais Maire suppléant

BANVILLE, David Conseiller #1

PROULX, Jonathan Conseiller #2

SOUCY, Guillaume Conseiller #4

Ainsi que madame Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale, greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 18 :41.

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Monsieur le maire suppléant remercie tout le monde pour leur présence.

20240525 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en reportant le point suivant à une séance subséquente ;

Entérinement de l'entente au dossier de l'employé 13-0006

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question sur l'ordre du jour n'est posée.

20240526- ACHAT D'UN CAMION CITERNE

CONSIDÉRANT QUE le procédé d'épandage de l'abat-poussière n'est pas optimal actuellement ;
CONSIDÉRANT QUE le procédé recommandé est d'épandre l'abat-poussière sur une chaussée humide ;

Il est proposé par David Banville, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un camion-citerne au montant de 20 000\$ afin de régulariser le procédé d'épandage de l'abat-poussière et autorise la directrice générale, Vanessa Ruest-Vignola à signer pour et au nom de la municipalité pour tous les papiers reliés à la transaction de l'achat du camion-citerne auprès de monsieur Yannick Huet.

20240527- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC RIMOUSK-NEIGETTE

CONSIDÉRANT QUE le quatrième alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

I l est proposé par David Banville, appuyé par Guillaume Soucyet résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne Jonathan Proulx pour agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette 20240528-NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT AU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Soucy est maire suppléant ;
CONSIDÉRANT QUE pour une raison ou une autre ce dernier pourrait s'absenter ;

I l est proposé par David Banville, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jonathan Proulx à titre de maire suppléant en l'absence du maire suppléant actuel, monsieur Gervais Soucy.

20240529-MODIFICATION DE LA DATE POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUIN

ATTENDU QUE la majorité des conseillers ne sont pas disponibles pour la date prévue de la séance de juin 2024 •

ATTENDU QUE la modification de la date de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse—de-Rimouski doit être faite par résolution ;

I l est proposé par Jonathan Proulx, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de reporter la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski de Juin au 10 juin 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20240530- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

I l est proposé par David Banville et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 :48.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire suppléant, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy Vanessa Ruest- ignola Maire suppléant Dir. gén./greff.-trés.